

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DDCT 156 DRH Convention tripartite de partenariat entre l'association Une femme, Un Toit, la Mission Locale et la Ville de Paris.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à l'association Une femme, Un Toit, la Mission Locale et la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention tripartite de partenariat avec l'association Une femme, Un Toit, et la Mission Locale afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes femmes hébergées et accompagnées par l'association « Une femme, Un Toit », en mobilisant les compétences de la Mission Locale de Paris et les opportunités de découvertes des métiers ou de recrutements de la Ville de Paris. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO